

SERVAIR ABIDJAN SA
Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital de FCFA 1 364 000 000
Siège social : Abidjan Port-Bouet,
Aéroport International FHB
07 BP 8 Abidjan 07
RCCM: CI-ABJ-1969-B-6360

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société SERVAIR ABIDJAN sont convoqués à la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **mercredi 28 Mars 2018 à 10 H 00 à la salle JEWELS de la CGECI sise au Plateau** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2017
- II. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2017
- III. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017
- IV. Quitus aux Administrateurs
- V. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2017
- VI. Allocation d'indemnités de fonction aux Administrateurs
- VII. Projet de résolutions
- VIII. Pouvoirs

Les actionnaires pourront assister personnellement à l'assemblée ou se faire représenter par un mandataire de leur choix.

Dans ce dernier cas, les actionnaires doivent déposer leur pouvoir au siège social de la société au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur le registre des actions nominatives de la société SERVAIR Abidjan au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée. Ils seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les titulaires d'actions au porteur devront, au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée, déposer leurs titres ou le récépissé de leur dépôt au siège social ou auprès de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte.

Pour les actions au porteur, seuls les pouvoirs accompagnés d'une attestation de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte seront valables.

Les documents et résolutions qui seront soumises à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société, quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée générale mixte.

Fait à Abidjan, le 7 Mars 2018

Le Conseil d'Administration